Annexe 26 du CoDT
Dossier N° 25/100

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.
Le demandeur est « BATOPIN SA » représentée par M. WYNS Tim dont les bureaux se trouvent Ring 37 à 2200 Noorderwijk.
Le terrain concerné est situé Place Alphonse Bosch, 8 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section M n°818M.

La demande concerne la modification du châssis du commerce du rez-de-chaussée et le placement d'enseignes, le projet présente les caractéristiques suivantes :

- L'enseigne « Batopin » placée au centre, au-dessus de la porte d'entrée du rez-de-chaussée ;
- D'une dimension de 3m sur 35cm de haut et 6cm d'épaisseur ; en matériaux thermoformed plexi couleur Opal White; un contour en aluminium de ton RAL 1021 (jaune); un fond en aluminium de couleur RAL 9011 (noir);le logo contenant une teinte bleue (RAL 5015);
- Un drapeau de dimension 9cm de long sur 35cm de haut et dépassant de la façade de 60cm, apposé du côté droit de la façade à 43cm de la limite mitoyenne ; en matériaux thermoformed plexi couleur Opal White; un contour en aluminium de ton RAL 1021 (jaune); un fond en aluminium de couleur RAL 9011 (noir);
- Ces deux enseignes sont disposées à un niveau de 2m92 par rapport au niveau du sol ;
- Ces deux enseignes seront illuminées par des lampes LED et éteinte entre minuit et 6h00 au matin ;
- Un autocollant sur la vitrine et la porte d'entrée, situé à une hauteur de 1m15 du niveau du sol, d'une dimension de 35cm de haut et environ 90cm de longueur;
- Le placement sur le châssis du rez-de-chaussée au niveau de la porte d'accès du commerce une serrure magnétique pour gérer les accès ;

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article suivant du Code du Développement Territorial :
Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional ;
Le projet déroge au GRU concernant les accès PMR: article 416/9 3°: l'accès à l'appareillage magnétique de la porte d'accès ne se situe pas à une hauteur comprise entre 80 et 95cm;.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : François-Xavier Van Damme), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.
Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service Urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1er étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le 17 juin 2025 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be. À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

L'enquête publique est ouverte le 13 juin 2025 et clôturée le 27 juin 2025.
Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 25/100.
La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 27 juin 2025 au Service Urbanisme.

A Wavre, le 28 mai 2025